

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize le vingt cinq juillet, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 juillet 2013.

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme HADRZYNSKI Annie, M. BUSSON Roger, M. CANU Dany, Mme BOISNARD Michelle, Mme MARTEL Sylvie, M.SALLARD Claude, Mme BOUSSELET Nadine, M. RIGOUIN Jean-Yves.

Etait EXCUSE : M. LEON Marcel

M. RIGOUIN Jean-Yves a été élu secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 13 juin 2013

Distribution du procès verbal du conseil communautaire du 26 juin 2013

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour : il est accepté à l'unanimité:

- Vente pavillon 4 rue du parc Charchigné suite au diagnostic électrique

1. Cantine scolaire

1-1 Renouvellement de la convention restaurant le Bienvenuee

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} octobre 2011, Monsieur et Madame LUCAS, les gérants du restaurant le Bienvenue à CHARCHIGNÉ fournissent les repas au restaurant scolaire.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a rencontré Monsieur Lucas avec les adjoints afin de renouveler la convention et de connaître le prix du repas enfant et adultes pour l'année scolaire 2013/2014 facturé par Mr et Mme Lucas.

Monsieur Le Maire précise que M. et Mme Lucas ont reçu l'agrément pour poursuivre l'activité de fourniture des repas pour la cantine et pour le portage des repas pour les années à venir.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention proposé et qui est à valider par les membres du conseil municipal pour l'année scolaire 2013-2014. Le prix que Monsieur et Madame LUCAS propose de facturer est le suivant: repas enfants à 3.28 € et les repas adultes à 6.16 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-  de renouveler la convention avec Monsieur et Madame LUCAS, les gérants du restaurant le Bienvenue pour l'année 2013/2014
-  d'accepter le tarif de facturation proposé soit repas enfant à 3.28 € et repas adulte à 6.16 €.
-  d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante (convention qui sera annexée au PV)

1-2 Recours à une diététicienne pour la réalisation des menus : paiement

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que lors du dernier conseil d'école la directrice et quelques parents ont soulevé que les repas pour eux n'étaient pas toujours équilibrés.

Devant ce fait, la responsable de la commission scolaire (Mme HADRZYNSKI adjointe) a fait appel à une diététicienne afin de valider avec elle, Mme Lucas (restauratrice), Mme Martel (conseillère municipale) les repas pour la prochaine rentrée.

Mr Le Maire précise que le coût d'intervention de la diététicienne est de 127,50€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ D'autoriser Mr Le Maire à signer le mandat correspondant afin de régler la diététicienne.

1-3 Tarifs année scolaire 2013/2014

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de voter les tarifs pour le restaurant scolaire de la commune pour l'année 2013/2014 afin qu'ils soient applicables dès la rentrée scolaire prochaine.

Monsieur le Maire précise que le déficit cantine reste toujours très élevé mais qu'il est néanmoins légèrement en baisse pour l'année scolaire passée.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide à l'unanimité :

- ✚ D'augmenter les tarifs de la cantine comme suit pour l'année scolaire 2013-2014 et ceci à compter du 1^{er} septembre 2013 :

TARIFS / Année scolaire	2012-2013	2013-2014
Repas enfants	3.20 €	3.25 €
Repas adultes	6.10 €	6.20 €
Repas enfants extérieurs (ALSH) et non scolarisés à Charchigné	4.30 €	4.40 €
Enfant prenant un repas préparé par ses parents à la cantine (cas d'allergies alimentaires)	0.50 €	0.50 €

2. Rénovation de 2 X 9 logements rues du parc et des cytises

Tarifs revente fenêtres et portes

Dans le cadre du programme de rénovation d'une partie du parc locatif communal, Monsieur le Maire rappelle que les menuiseries des logements sont remplacées par du matériel neuf, plus performant au niveau énergétique. Néanmoins, Monsieur le Maire informe que certaines menuiseries peuvent encore être utilisées et suggère au Conseil Municipal de les proposer à la vente. Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal sur le prix de vente à appliquer à ces menuiseries.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ D'autoriser la vente de ces menuiseries aux tarifs suivants :

Désignation	Prix unitaire TTC
Porte d'entrée	30 €
Porte arrière de service	25 €
Porte fenêtre	40 €
Fenêtre avec bâti	25 €
Fenêtre sans bâti	5 €
Porte de garage	30 €

Modification de la liste des logements à rénover

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la liste des logements à rénover dans la tranche 1 a été modifiée. En effet, le logement situé au 2 rue des cytises ne sera pas rénové dans cette 1^{ère} tranche de travaux mais dans la seconde. Cette décision prise en concertation avec le maître d'œuvre, ECS ingénierie, intervient du fait de la non coopération des locataires. En effet, ces derniers n'ont pas fait le nécessaire afin de permettre l'intervention des artisans au sein du logement.

En remplacement, c'est le logement situé au 11 rue des cytises qui sera rénové.

3. Achats photocopieurs Mairie et école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'achat de photocopieurs pour le service comptabilité de la Mairie (passage au PESV2) ainsi que pour l'école communale dont le photocopieur est assez ancien. Monsieur le Maire présente les devis proposés par l'entreprise LEDPROBUREAUTIQUE de Laval.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De valider le devis de 1590 € HT pour l'achat d'un photocopieur occasion DEVELOP pour l'école communale
- ✚ De valider le devis de 1375 € HT pour l'achat d'un photocopieur neuf DCC 6526H pour la Mairie
- ✚ D'autoriser le Maire à signer ses devis ainsi que les mandats correspondants

4. Ressources humaines

4-1 Indemnités de stage Alexandre RONCIN

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Alexandre RONCIN a réalisé un stage en alternance de un an au service espaces verts de la commune de CHARCHIGNE de septembre 2012 à juin 2013 dans le cadre de sa formation CAPA et qu'à ce titre il soit délibéré du versement ou non d'une indemnité pour l'aide apportée durant cette période.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De verser la somme de 500 €, correspondant au versement de l'indemnité de fin de stage, au profit de Monsieur Alexandre RONCIN
- ✚ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

4-2 Candidature stagiaire espaces verts

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de Monsieur Guillaume MAUGUY pour effectuer son stage de 1^{ère} année de CAPA « travaux paysagers » en alternance au sein du service espace verts de la commune à la rentrée prochaine. Monsieur le Maire précise que le service espaces verts accueillera de nouveau, Monsieur RONCIN Alexandre, pour l'année 2013/2014 en tant que stagiaire 2^{ème} année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De répondre défavorablement à la demande de Monsieur MAUGUY Guillaume du fait que le service espaces verts forme déjà un stagiaire
- ✚ De charger Monsieur le Maire d'informer Monsieur MAUGUY de cette décision
- ✚

4-3 renouvellement contrat Mme CAMUS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat de travail (CDD de un an) de Madame CAMUS Christèle est à renouveler au 1^{er} septembre 2013. Madame CAMUS assure l'aide à la cantine, le ménage annexe des bâtiments communaux, le remplacement du personnel communal à divers postes en cas de besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De renouveler le contrat de travail de Madame CAMUS sur une base de 6 H30 par semaine.
- ✚ De payer des heures complémentaires uniquement faites à la demande du Maire ou des adjoints en cas de remplacement du personnel malade ou de besoin ponctuel

5. Encaissement chèque Groupama sinistre tracteur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le pare brise et une porte du tracteur ont été changé suite à un bris de glace.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ✚ Autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque d'un montant de 924.99 €uros de GROUPAMA au nom de la Commune.

6. Modification des statuts SDEGM

Monsieur le Maire expose que :

Fort d'une politique nationale volontariste et de son écho européen, le Conseil Général de la Mayenne et le Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz de la Mayenne (SDEGM) s'inscrivent dans cette dynamique et s'engagent dans le déploiement des infrastructures de charge de véhicules électriques et hybrides.

Evolution statutaire

Le SDEGM, qui portera la **maîtrise d'ouvrage** des travaux, nous informe qu'en séance du 12 juin dernier son organe délibérant a décidé, à l'unanimité, l'évolution statutaire nécessaire pour l'exercice de cette compétence optionnelle.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à compter de cette notification, le conseil municipal de chaque commune membre du syndicat dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer dans le cadre d'une délibération concordante sur l'extension de compétence proposée. La décision est réputée favorable si elle n'intervient pas dans ce **délai de trois mois**.

Au terme de ce délai, si la majorité qualifiée requise est atteinte l'extension de compétence sera arrêtée.

Transfert de la compétence « déploiement des infrastructures de charge »

Dans le même temps, au-delà de la modification statutaire, afin de rendre pleinement opérationnelle la compétence visée, le SDEGM, sollicite le transfert de la compétence avec pour objectif la création et l'entretien de ces infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Au titre d'un aménagement cohérent en termes d'harmonisation des infrastructures, de système d'exploitation et de lisibilité pour l'usager sur l'ensemble du département, le Conseil Général et le SDEGM invitent toutes les communes à se prononcer favorablement, même si nombre d'entre elles ne seront pas, **dans un premier temps**, éligibles au plan de déploiement.

De façon similaire à l'évolution statutaire, il est demandé au conseil municipal de se prononcer dans un délai de trois mois. A défaut, la décision de transfert sera jugée favorable.

Dans le cadre de ce transfert, le SDEGM propose de supporter l'**intégralité des charges financières** liées à l'investissement et au fonctionnement des infrastructures **de son initiative** dans l'élaboration du plan de déploiement. Ce plan a pour seule ambition de rassurer les futurs usagers des véhicules électriques et de favoriser l'émergence de véhicules décarbonés dans un cadre technicoéconomique raisonnable.

Dans ce contexte, il est rappelé que les besoins potentiels au regard de la population, de la gestion des réseaux et des flux ne permettront pas à toutes les communes ayant transféré la compétence de bénéficier de l'implantation d'une borne de recharge sur leur territoire.

Si, malgré tout, ces communes étaient désireuses d'implantation de bornes de recharge sur leur territoire, possibilité leur sera accordée sous réserve d'une contribution aux dépenses d'investissement et de fonctionnement à hauteur de 50% de l'ensemble des charges.

De même, une commune qui jugerait insuffisant le nombre de bornes envisagé sur son territoire, pourra solliciter l'implantation d'infrastructures supplémentaires aux conditions similaires à celles évoquées ci-dessus.

En complément, le SDEGM nous informe qu'au terme de l'étude en cours, la liste des communes impactées par la mise en œuvre des bornes de charge nous sera communiquée.

M. le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur :

1. **Sur l'évolution statutaire du Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz de la Mayenne pour l'exercice de la compétence de déploiement et de gestion des infrastructures de recharge ;**
2. **Le transfert, par la commune, de la compétence optionnelle relative au déploiement et la gestion des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables aux conditions édictées.** Le transfert substitue de plein droit la commune dans tous ces actes ayant trait à cette compétence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-  Autorise l'évolution statutaire du Syndicat Départemental
-  Valide le transfert au SDEGM de la compétence optionnelle « déploiement et gestion des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

7. Demande de concession funéraire

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur DEFRESNE Daniel. Celui ci sollicite auprès de la commune l'attribution d'une concession funéraire au cimetière de Charchigné. Il est précisé que Monsieur DEFRESNE est domicilié au HAVRE mais qu'il a néanmoins des racines familiales au sein de la commune. Monsieur le Maire rappelle le principe d'attribution des concessions régie par le règlement du cimetière : toute personne ayant un bien immobilier ou étant décédée à Charchigné peut y être inhumée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-  D'autoriser Monsieur DEFRESNE Daniel à acheter une concession funéraire au sein du cimetière communal au tarif habituel appliqué
-  De préciser que l'attribution de concession funéraire à des personnes non domiciliées à Charchigné sera possible à la condition d'avoir un lien notamment familial dans la commune

8. Appel d'offres SIVOM de LASSAY : réfection voirie route de la Blanchardière, la Lorie, la Mazure, le Tertre

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le résultat de l'appel d'offres mené par le SIVOM de Lassay les Châteaux concernant la réfection de la voirie route de la Blanchardière, la Lorie, la Mazure et le Tertre. L'entreprise la mieux disante est l'entreprise EUROVIA avec une offre à 66 483.50 € HT. Monsieur le Maire informe les conseillers que ces travaux pourraient commencer en septembre 2013. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce montant de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De valider l'offre de l'entreprise EUROVIA pour la réfection de la voirie aux lieux dits susvisés pour un montant de 66 483.50 € HT
- ✚ De charger Monsieur le Maire d'en informer le SIVOM de Lassay les Châteaux afin que celui-ci réalise la réfection de la voirie route de la Blanchardière, la Lorie, la Mazure et le Tertre

9. Marché Topo Concept renforcement du réseau potable : délai d'exécution

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mission de maîtrise d'œuvre de TOPO-CONCEPT pour le renforcement de l'eau potable est terminée et que le délai d'exécution de la prestation n'a pas été dépassé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ qu'aucune pénalité ne pourra être appliquée au maître d'œuvre TOPO-CONCEPT.

10. Vente pavillon 4 rue du parc suite au diagnostic électrique

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les diagnostics électrique et amiante obligatoire pour la vente d'un pavillon ont été réalisés.

Malheureusement plusieurs dysfonctionnements électriques ont été relevés lors de ce diagnostic.

De ce fait Mr et Mme VIARD Joachim et Cynthia ont demandé à ce que des devis soient fait afin de connaître le coût pour la remise en conformité électrique et demande également la prise en charge de cette remise aux normes par la commune : (Un devis a été demandé à Mr DOUILLET Le Horps et un à Mr RICHARD de Javron.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que :

- ✚ la commune prenne à sa charge la moitié du montant du devis de remise en conformité électrique le moins élevé
- ✚ Mr et Mme Viard prenne l'autre moitié à leur charge.
- ✚ L'entreprise retenue facturera 50% à la commune, l'autre partie étant à facturer directement à Mr et Mme Viard.

11. Questions diverses

a) Boulangerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les anciens boulangers ont réalisé les démarches administratives nécessaires à la résiliation du bail les liant à la commune (états des lieux de sortie, remise des clés...). Monsieur le Maire précise que Maître Amouyal lui a confirmé que les locaux peuvent à présent être loués à de nouveaux repreneurs.

Dans cette optique, une information est publiée depuis le 18 juillet dernier dans différents médias (presse, internet, AMF, communication aux chambres des métiers, syndicats de boulangers) afin de trouver un repreneur pour ce commerce. Monsieur le Maire expose la procédure pour tout candidat intéressé par la reprise, il faut adresser en Mairie :

- une lettre manuscrite exposant ses motivations
- un CV détaillé avec les employeurs précédents et les diplômes
- une fiche de renseignements (disponible en Mairie)

Après réception des différents dossiers, une pré- sélection permettra de déterminer les candidats à rencontrer pour l'étude plus approfondie de leur projet lors d'un entretien.

b) Dépôt de pain pendant la période de vacances

Monsieur le Maire informe que le boulanger du HORPS, qui approvisionne le dépôt de pain de la commune, sera en vacances du 28 juillet au 12 août 2013.

Après discussion, il est décidé de suspendre l'ouverture de ce dépôt pendant cette période et de reprendre dès le mardi 13 août.

c) Demande Melle Billet

Mr Canu, conseiller municipal, informe le conseil municipal que Mme Billet est allée le voir disant qu'elle ne peut assurer sa fonction correctement au centre de loisirs.

Au cours de la discussion, plusieurs conseillers font remarquer qu'en 2008 au cours d'une réunion de commission scolaire, le personnel du centre de loisirs avait refusé de faire le ménage du centre et ne voulait pas revoir leur contrat suite aux heures de ménage proposées.

De ce fait, la mairie pour résoudre ce désaccord avait embauché une personne pour réaliser ce ménage. La commission fait remarquer que plusieurs réunions de concertation ont déjà eu lieu ces derniers temps et précise que la réorganisation mise en place en 2012 par la municipalité n'était due qu'à la mécontente de deux salariés. De ce fait, Mme BILLET n'assure plus depuis cette date l'aide à la cantine (soit -1H20 chaque jour) et fait le ménage du centre (soit + 2H30/semaine) afin de compenser ces heures de cantine qui sont faites par une autre personne.

Après en avoir longuement discuté, le conseil municipal à l'unanimité maintient la proposition de la commission scolaire qui s'est réunie début juillet avec Mme BILLET à savoir que l'organisation du centre de loisirs sera obligatoirement revue prochainement avec la réforme des rythmes scolaires.

Cette réforme impose l'école le mercredi matin avec une diminution des heures d'enseignements sur les autres jours qui seront remplacées par des activités périscolaires.

Date des prochaines réunions de conseil municipal :

- Le 28 août 2013 à 20H30
- Le 24 septembre 2013 à 20H30

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE.

Feuillet de clôture de la séance du Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE en date
du 25 juillet 2013

N° délibérations	Thème	Objet de la délibération	page du registre
N°1-1 - 25/07/2013	ADMINISTRATION GENERALE	Cantine scolaire : renouvellement de la convention restaurant le Bienvenue	
N°1-2 - 25/07/2013	ADMINISTRATION GENERALE	Cantine scolaire : recours à une diététicienne pour la réalisation des menus : paiement	
N°1-3 - 25/07/2013	FINANCES	Cantine scolaire : tarifs année 2013-2014	
N°2 - 25/07/2013	FINANCES	Tarifs revente menuiserie programme de rénovation de 2 X 9 logements	
N°3 - 25/07/2013	FINANCES	Achats photocopieurs école et Mairie	
N°4-1 - 25/07/2013	RESSOURCES HUMAINES	Indemnités de stage Alexandre RONCIN	
N°4-2 - 25/07/2013	RESSOURCES HUMAINES	Candidature stagiaire au service espaces verts	
N°4-3 - 25/07/2013	RESSOURCES HUMAINES	Renouvellement contrat de Mme CAMUS	
N° 5- 25/07/2013	FINANCES	Encaissement chèque Groupama sinistre tracteur	
N°6- 25/07/2013	ADMINISTRATION GENERALE	Modification des statuts SDEGM	
N°7 - 25/07/2013	ADMINISTRATION GENERALE	Demande de concession funéraire	
N°8 - 25/07/2013	MARCHE PUBLIC	Appel d'offres SIVOM de Lassay réfection voirie	
N°9 - 25/07/2013	MARCHE PUBLIC	Marché Topo Concept renforcement eau potable : délai d'exécution	

M. RIOULT LERICHE Stéphane

Mme HADRZYNSKI

M. BUSSON Roger

M. CANU Dany

Mme BOISNARD Michelle

Mme MARTEL Sylvie

M. SALLARD Claude

Mme BOUSSELET Nadine

M. RIGOUIN Jean-Yves